

( 3 )  
JEAN MOREAU, Chevalier, Seigneur  
DE SEHELLE, Conseiller d'Etat, Inten-  
dant en Flandres.

**V**EU l'Arrêt du Conseil d'Etat ci-dessus.

NOUS ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme  
& teneur, & à cet effet lû, publié & affiché par tout  
où il appartiendra à ce qu'aucun n'en prétexte cause  
d'ignorance. FAIT ce vingt-quatre Avril mil sept  
cens quarante-neuf. Signé, DE SEHELLE.

PAR MONSEIGNEUR,  
RIVIERE.

---

De l'Imprimerie de la veuve de C. M. CRAMÉ, Imprimeur  
ordinaire du Roy.